

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°20.09.03

Présents	28
Peu présents	4
Absente Excusée	1

OBJET :
**MOTION DE SOUTIEN
AUX POPULATIONS
DU HAUT-KARABAGH
ET
RECONNAISSANCE
DE LA REPUBLIQUE
D'ARTSAKH**

C 44 du 30/11/2020
Délibération n°20.09.03

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 30 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 24 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Alain HAUSER, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Christelle KAYGIN, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Hervé CAYLA, Jean-Pierre LAFFINEUR, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Christine FROMAIN à Hervé CAYLA, Valérie GIACOMAZZI à Philippe CANOBIO.

ABSENTE EXCUSÉE : Camille GAIDO

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Considérant que la reconnaissance de l'indépendance de la République d'Artsakh est de nature à contribuer à un règlement durable du conflit entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie et le Haut-Karabakh,
Considérant que la Ville de Bouc Bel Air apporte son soutien indéfectible aux populations du Haut Karabagh dans leur recherche de paix et de liberté,
Considérant que l'Azerbaïdjan a violé avec force le cessez le feu qui courrait depuis 1994,
Conformément à la charte d'Amitié qui lie Bouc Bel Air à la Commune d'Askeran en Artsakh,

Il est proposé au Conseil municipal de demander :

- Que soit reconnue l'indépendance de l'Artsakh au nom du droit des peuples à l'autodétermination ;
- Que le gouvernement français en sa qualité de Vice-président du groupe de MINSK prenne toute mesure concrète pour assurer la protection des populations et pour soutenir un processus de paix visant une situation juste et durable, respectueuse des droits de tous les peuples de la région, étape nécessaire et indispensable vers un règlement durable du conflit du Haut-Karabagh ;

- Que l'ensemble de l'Union
dans la recherche d'une paix durable

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

SOUTIEN A L'UNANIMITE LA MOTION CI-DESSUS

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Richard MALLIÉ,
Maire.